

Bruxelles, le mardi 5 mai 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil d'administration tient à vous tenir régulièrement et correctement informés au sujet de la reprise de nos activités de plongée.

Nous savons toutes et tous que depuis ce lundi 4 mai, la phase 1 du déconfinement, telle qu'arrêtée par le Conseil National de Sécurité, est entrée en application. Elle autorise la reprise des activités sportives sous certaines conditions.

Celles-ci sont :

**Les consignes élémentaires édictées depuis le 13 mars doivent toujours être respectées :**

- Éviter la propagation du virus ;
- Éviter l'engorgement des structures hospitalières ;
- Interdiction des rassemblements de population ;
- Limitation des déplacements superflus ;
- Respecter les règles de distanciation sociale (1,5 mètre) ;
- Recommandation du port du masque dans les lieux publics.

**Plus particulièrement pour la reprise sportive :**

A partir du 4 mai 2020, l'activité physique et sportive peut reprendre dans les infrastructures extérieures, moyennant le respect des conditions supplémentaires suivantes :

- A l'air libre et sans contact ;
- Avec 2 personnes maximum qui doivent toujours être les mêmes (en plus de celles qui vivent sous le même toit) ;
- Respect des distances de sécurité ;
- Les toilettes et les distributeurs automatiques restent en service ;
- Vestiaires, douches et cafétérias sont interdits d'accès ;
- La location et la vente de matériel sont interdites.

**Il est important de préciser que :**

- - Ces activités sont autorisées uniquement le temps nécessaire à leur exercice ;
- - Le retour au domicile est obligatoire dès la fin des activités sportives ;
- - Les entraînements collectifs, même à l'extérieur, sont interdits.
- - Les infrastructures sportives indoor restent fermées.

Au sujet des déplacements vers les lieux de plongée ils sont également autorisés, toutefois, la Ministre V. Glatigny précise qu'il est recommandé de prendre l'itinéraire le plus direct entre son domicile et le lieu de son activité sportive. Il ne faut donc pas multiplier les kilomètres mais plutôt rester dans les environs proches de son domicile.

Il nous appartient donc à chacun d'entre nous de respecter les conditions énoncées ci-dessus.

Plus spécifiquement pour nos activités, vous trouverez le plan de reprise qui a été rédigé communément par la Nelos et par la Lifras, sur notre site [via ce lien](#).

Ce plan a été soumis aux autorités de la Fédération Wallonie Bruxelles et sera transmis sous peu au Conseil National de Sécurité. Les mêmes autorités nous ont demandé de le diffuser largement parmi tous les pratiquants de la plongée, et ses activités dérivées, en Belgique. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et d'en respecter le contenu, il y va de notre sécurité à tous.

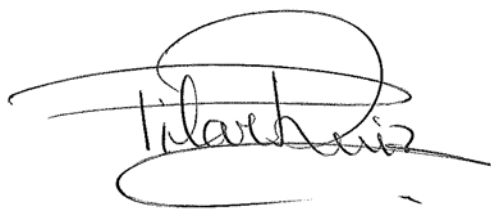
Ce plan n'est pas figé, il évoluera en fonction de l'évolution de la situation.

**Nous pouvons aller plonger**, mais dans les conditions qui sont largement énoncées dans les documents à votre disposition, et non loin de notre domicile. Nous vous rappelons que les déplacements non-essentiels sont toujours interdits.

Les membres du Conseil d'administration et moi-même restons à votre écoute pour toute question complémentaire, et nous ne manquerons pas de vous informer de toute modification ultérieure.

Ensemble, en respectant les règles énoncées, nous vaincrons la pandémie, pour pouvoir, à nouveau, pratiquer nos activités comme nous le faisons avant cette crise.

Nous vous remercions de pouvoir compter sur votre collaboration.



Pour le Conseil d'administration  
La présidente,  
Maria del Pilar Ruiz Lopez